

D  
O  
M  
P  
I  
E  
R  
R  
E

# Le JOURNAL de notre VILLAGE



Vive le printemps

Avril 2021



Réfection Chaussée Brunehaut



Nouvelle conduite des eaux  
pluviales Rue d'en haut  
vers la rivière

## *Le mot du Maire*

*Chères Dompierroises et Dompierrois,*

*Nous sommes déjà au printemps et la situation sanitaire continue à se dégrader. Le climat est morose, l'anxiété paraît chez beaucoup d'entre vous et je la comprends.*

*Nous sommes tous, y compris moi, fatigués mais avec le soleil ardent de cette semaine et l'espoir que la vaccination prenne son essor ainsi que son efficacité, une lueur d'espoir apparaît pour retrouver notre convivialité.*

*Elle nous manque énormément et sachez que je pense énormément à celles et ceux qui souffrent de cette solitude. Soyez encore patients et nous verrons avec sagesse la fin de ce tunnel qui marquera notre histoire.*

*En ces circonstances nous ne pouvons envisager de faire la fête de l'Ascension. Nos chers forains sont informés et compréhensifs. Je vous espère tous au rendez-vous l'an prochain.*

*Dans l'attente, nos associations piétinent d'impatience, le football a tout de même quelques possibilités, l'école de musique fonctionne au ralenti et les autres sont malheureusement toutes dans l'inquiétude que je partage.*

*Je partage également le bouleversement qu'engendrent les mesures gouvernementales pour le fonctionnement de l'école et les contraintes parentales.*

*Dès que les conditions le permettront, je convierai les Présidentes et Présidents pour faire le point sur l'avenir de chaque association.*

*Je serai à votre écoute pour trouver des solutions à vos éventuelles attentes.*

*Les services de la mairie restent opérationnels et sont réceptifs à vos appels si cela est nécessaire. Si vous n'obtenez pas de rendez-vous pour vous faire vacciner, n'hésitez pas à nous contacter.*

*Nous allons profiter de cette période latente pour effectuer des travaux à la salle des fêtes et le remplacement de nombreuses portes et fenêtres de nos bâtiments.*

*La Chaussée Brunehaut est enfin terminée pour le plaisir des cyclistes et le rejet des eaux pluviales de la rue d'en haut a retrouvé le cours de la rivière.*

*Cependant nous nous devons à court terme de protéger cette partie de berge de l'Helpe de la route de Taisnières en y interdisant partiellement la circulation avec un bordurage. Le fond de cette route n'est constitué que de terres et rend le talus fragile.*

*Pour les anciens ; rappelez-vous que le haut de la route s'est déjà éboulé.*

*Le local du football a fait peau neuve avec le personnel communal accompagné des adjoints.*

*Ils effectuent diverses autres tâches d'entretien de routes et de bâtiments.*

*Les travaux d'entretien et de tonte d'espaces verts vont reprendre et l'évolution printanière ne va pas nous laisser de répit.*

*Continuons à nous protéger. Portez-vous bien.*

*Très sincèrement vôtre.*

*Le Maire,*  
  
*Jean-Pierre LIBERT.*

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2020.**

**Présents** : Jean-Pierre Libert - Hélène Darly--Sabrina Boizet- Jacky Hocquet- Paulin Lescut- Jean Pierre Bertrand- Jean Marc Meurant- Christophe Marissal- Louis Bertrand-Alain Basly- Philippe Dufrenne

**Absents excusés** : Michel Picavet- Patrick Douai (1 pouvoir) – Alain Macaret (1 pouvoir)  
Alexandre Liénard

**Absent** :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

### **1) Secrétaire de séance :**

A été nommée secrétaire de séance Madame Hélène DARLY.

**Votants : 13**

**Exprimés : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **2) Projet de la réfection et de l'accessibilité de la salle des fêtes :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du coût du projet de la réfection et de l'accessibilité de la salle des fêtes. Le prix est une estimation et compte tenu du montant, il faut faudra un appel d'offres.

Une à plusieurs demandes de subvention seront utiles pour atteindre le maximum soit 70 à 80 % pour sa réalisation.

Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis du conseil municipal pour effectuer les démarches.

**Votants : 13**

**Exprimés : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **3) Définition des travaux à réaliser dans le cadre de l'Aide Départemental aux Villages et Bourgs (ADVB) :**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du département qui nous fait mention d'une aide possible pour des petits travaux ne dépassant pas 70 000,00€. Elle a pour but de relancer l'activité cette période de crise sanitaire et économique.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que cette aide est imprévue et remettra en cause le projet de la salle des fêtes car nous ne pouvons assumer les deux.

Cette offre est intéressante car elle concerne multiples petits travaux de toute nature sauf les routes et avec 50 % de subvention.

Le problème est le délai de réponse qui est court car tout doit être mis sur le site informatique pour le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Choix des travaux qui méritent d'être exécutés.

Liste des travaux éventuels en sachant que le vote de ce soir sera pour la demande de subvention et que le choix des travaux se décidera ultérieurement.

Fenêtres et portes des locaux danse, école et répétitions de musique et salle des fêtes.

Escalier mairie, porte église, portes WC et PMR attenants à l'église

Rambardes sécurité trottoir et parking PMR mairie + portillon stade de football

Les travaux devront être exécutés par des entreprises locales.

Des devis sont demandés aux entreprises Botquint, Blyau et DPF et le total ne pourra excéder 70 000€.

Les travaux devront être exécutés entre le 31 mars et 30 septembre 2021.

Monsieur demande l'accord au conseil municipal pour faire la demande de subvention auprès du Département.

**Votants : 13**

**Pour : 13**

**Exprimés : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**4) Désignation d'un représentant communal à l'Agence d'Ingénierie Départemental du nord :**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'AIDN.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'adhésion à l'AIDN est obligatoire, il faut 1 titulaire et 1 suppléant.

Monsieur le Maire se propose en tant que titulaire et Monsieur Alain BASLY suppléant.

**Votants : 13**

**Pour : 13**

**Exprimés : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**5) Avance des travaux de la Chaussée Brunehaut :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la partie béton est terminée et que l'on peut rouler dessus.

- Les travaux de purges et drainage des bas-côtés sont commencés.

- Le rabotage et moulinage de la chaussée sont commencés demain 26/11/2020 avec remise en forme.

- Les travaux à Fuchau seront exécutés la semaine prochaine. La pose de l'enrobé est prévue le 04 décembre 2020 + la réparation de la route du Cheminet.

## **6) Point sur les travaux par l'adjoint aux travaux :**

Monsieur donne la parole à Monsieur Jacky HOCQUET pour faire le point sur les travaux exécutés par nos employés.

### Travaux exécutés par le personnel communal :

- **Juin** fut consacré essentiellement à l'entretien des espaces verts et préparation du monument aux morts pour le 18 juin. Travaux divers au secrétariat de la mairie.

- **Juillet – Août** : Purges sur le chemin de Saint hilaire avec mise en place de plus de 60 tonnes d'enrobés à la main.

Nettoyage des caniveaux sur l'ensemble des routes.

Nettoyage du cimetière.

A noter qu'un agent était en arrêt maladie et un autre en congé.

Entretien du terrain de football.

- **Septembre** : Purges sur la route de Taisnières.

Préparation salle de sports pour réunion intercommunale (pose et dépose tables et moquettes).

Remise en état d'un garage pour sa location (maçonnerie et réfection des portes).

Nettoyage accru de certaines portions de route dans les virages dangereux.

Pose de divers panneaux de signalisation.

Débroussaillage, broyage et tontes diverses.

Remise en état Christ et saints du Calvaire du Bosquet.

Réparation passerelle du monument au-dessus de l'Helpe.

## **7) Infos et questions diverses :**

- Des panneaux STOP sont en cours d'installation :

- Passe-temps

- Rue du Cheminet

- Route de Saint Hilaire

Un arrêté permanent sera pris par Monsieur le Maire afin de pouvoir verbaliser les contrevenants.

- Le Noël du personnel communal est annulé dû au Covid 19, le respect des règles oblige.

- La distribution dans les écoles, les cugnoles, chocolat et dictionnaires seront déposés dans chaque classe.

La séance fut levée à 20h15.

Vu par Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la Commune de Dompierre sur Helpe, pour être affiché le 25 novembre 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Dompierre sur Helpe, le 25 novembre 2020.

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2021.

**Présents** : Jean-Pierre Libert - Hélène Darly--Sabrina Boizet- Jacky Hocquet- Paulin Lescut- Jean Pierre Bertrand- Jean Marc Meurant- Christophe Marissal- Louis Bertrand-Alain Basly- Philippe Dufrenne- Michel Picavet-Patrick Douai-Alain Macaret-Alexandre Liénard.

**Absents excusés** :

**Absent** :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

### 1) **Secrétaire de séance** :

A été nommée secrétaire de séance Madame Hélène DARLY.

**Votants : 15**  
**Pour : 15**

**Exprimés : 15**  
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### 1) **Sécurisation du hall d'entrée de la salle des fêtes** :

Pour faire suite à la circulaire de la Préfecture qui a pour objet de nous octroyer « Dotation de soutien à l'investissement local 2021 ».

Monsieur le Maire présente la situation et souhaite la réfection totale de l'entrée de la salle des fêtes compte tenu de l'état actuel des lieux (fuites permanentes de la toiture, piliers recouverts de béton amianté et dégradés, salissures innettoyables, l'ensemble des plafonds à remplacer etc...) en intégrant la place de parking PMR.

Monsieur le Maire souligne que l'inoccupation des locaux, compte tenu de la situation sanitaire qui interdit la location, a accéléré les dégâts.

Une étude préliminaire avant-projet a été réalisée par un cabinet d'architecte.

Monsieur le Maire présente ce projet qui est estimé à 95 000,00 euros + les frais de maître d'œuvre qui sont estimés à 10% du montant de la réalisation.

Le projet peut s'articuler financièrement de la façon suivante :

- **Montant des travaux : 95 000,00€**  
- **Prestation du maître d'œuvre : 9500,00€**  
**Total : 104 500,00€**

**Subvention souhaitée 40% soit 41 800,00€.**

La demande de subvention doit être déposée en sous-préfecture avant le 08/02/2021.

Le conseil municipal après débat autorise Monsieur le Maire à établir la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL.

Dès lorsque cette subvention sera accordée, une autre sera demandée au département ou à la région.

Des devis seront demandés ultérieurement pour conforter l'estimation et exécuter les travaux après accord des subventions.

Votants : 15

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

La séance fut levée à 19h30.

Vu par Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la Commune de Dompierre sur Helpe, pour être affiché le 05 février 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Dompierre sur Helpe, le 05 février 2021.





# Les infos de la mairie

## NOUVEAUX DOMPIERROIS ET DOMPIERROISES

Soyez les bienvenus dans notre commune ! N'hésitez pas à venir vous présenter en mairie afin de vous faire connaître. Vous pourrez vous y inscrire sur les listes électorales.

## ECOLE

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez adresser à la mairie un courrier pour avoir un rendez-vous avec Monsieur le Maire.

Ce courrier devra comprendre la demande de vouloir fréquenter notre école avec les renseignements suivants.

- Nom et Prénom de l'enfant
- Date et lieu de naissance de l'enfant et son lieu de résidence.

S'il fréquente une autre école vous devez demander un certificat de radiation à l'établissement concerné.

Monsieur le Maire vous donnera les documents à remplir pour vous rendre à l'école et rencontrer le directeur.

## RECENSEMENT

A partir de l'âge de 16 ans, le recensement est obligatoire pour : passer, le cas échéant, des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans : CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...

Un dossier est à remplir en mairie. Merci de vous munir de votre carte d'identité.

## NUMEROTATION DES HABITATIONS

Afin de faciliter la distribution des courriers et les livraisons veillez à noter votre numéro d'habitation ainsi que votre nom sur votre boîte aux lettres.

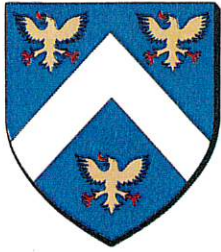
## ENQUETE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SECURITE

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) en partenariat avec le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), réalise du 19 avril au 26 juin 2021, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



# COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village - BP 2  
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE  
Tél. : 03.27.61.04.11  
Fax. : 03.27.61.44.39  
[mairie@dompieresurhelpe.fr](mailto:mairie@dompieresurhelpe.fr)

## ARRETE RELATIF A LA CIRCULATION ET A LA DIVAGATION DES CHIENS

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la Commune de Dompierre sur Helpe,

Vu l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 213 du Code rural, modifié par la loi n° 89-412 du 22 juin 1989 ainsi que les articles 213-1 A, 213-1 et 213-2 du même code,  
Vu le décret n° 76-1085 du 2 novembre 1976,  
Vu l'arrêté interministériel du 25 octobre 1982,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux.

### ARRETE

**Article 1 :** Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens ou chats fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.

**Article 2 :** Les chiens circulant sur la voie publique même accompagnés, **devront être impérativement tenus en laisse** et munis d'un collier portant gravés, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire ou identifiés par tout autre procédé agréé.

**Article 3 :** Sera considéré comme divagant, tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître.

**Article 4 :** Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique, sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant, paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe.

Fait à Dompierre-sur-Helpe,  
Le 03 novembre 2011

**Le Maire,**

**Jean-Pierre LIBERT**



# COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village - BP 2  
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE  
Tél. : 03.27.61.04.11  
Fax. : 03.27.61.44.39  
[mairie.dompierre.sur.helpe@orange.fr](mailto:mairie.dompierre.sur.helpe@orange.fr)

## ARRETE MUNICIPAL POUR LES DEJECTIONS CANINES N° 2018-19

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212.1 et suivants ;  
Vu les dispositions du Code de la Santé Publique,  
Vu le règlement Sanitaire Départemental,

Considérant qu'il a été constaté la présence sur les trottoirs et espaces publics ouverts au public et notamment aux enfants, la présence de plus en plus fréquente de déjections canines ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la salubrité et l'hygiène des dépendances de la voirie publiques, des espaces verts, parcs et jardins et des espaces de jeux ouverts aux enfants et d'y interdire les déjections canines ;

Considérant qu'il en va de l'intérêt général de la commune

### ARRETE

**Article 1 :** Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics pour enfants, et ce par mesure d'hygiène publique.

Il est fait obligation aux personnes **accompagnées d'un chien de procéder immédiatement**, par tout moyen approprié, au **ramassage des déjections** que cet animal abandonne sur les lieux sus-indiqués.

Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

**Article 2 :** En cas de **non-respect** de l'interdiction édictée à l'article 2, paragraphe 1, les infractions au présent arrêté sont **passibles d'amendes**.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché sur les lieux habituels d'affichage et le public pourra le consulter en mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

**Article 4 :** Les services de la gendarmerie sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmis au représentant de l'Etat

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- M. Le Commandant de la Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe
- La Sous-Préfecture d'Avesnes sur Helpe

Fait à Dompierre-sur-Helpe,  
Le 21 juin 2018

Le Maire,  
J.P. LIBERT.

# Arrêté

99

## OBJET

ARRETE RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Le Maire de la Commune de Dompierre sur Helpe,

VU la loi du 31 décembre 1992 et ses décrets d'application,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la santé publique,  
VU le code de l'environnement et notamment les articles L 571-1 et suivants,  
VU les articles R 610-5 et R 623-2 du nouveau code pénal,  
VU l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,

## ARRETE

Article 1 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, toutes machines mécaniques de motoculture, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Article 2 : Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa premier.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mr le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Avesnes
- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes

Fait à Dompierre, le 19 mai 2008

Le Maire



Jean-Pierre LIBERT



Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de son affichage.



# Mairie de Dompierre Sur Helpe

Horaires d'ouverture  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h



## Horaires de votre APC

<b><u>Du Lundi au Vendredi :</u></b>
<b>8h30 / 11h30</b>
<b><u>Samedi :</u></b>
<b>9h / 11h</b>



## **VACCINATION COVID-19**

Dès à présent, le centre de vaccination d'Avesnes sur Helpe ouvre aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Le numéro d'appel pour prendre RDV est le 03.27.70.73.21 (service santé de la 3CA) du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

Merci de ne pas laisser de message sur le répondeur.



<b>F.F.F.</b>	<b>ASSOCIATION</b>	<b>SPORTIVE</b>	<b>DOMPIERROISE</b>	<b>L.N.F.</b>
Fondée en 1965	n° Affiliation : 522126	n° jeunesse et sport : 59.S.243		L.N.F. : n°2511

Couleurs du club : Rouge et Blanc

Trésorier :

Stade Municipal Jules Henry Dubolpaire  
Route de Cartignies  
59440 DOMPIERRE/HELPE  
Tél : **03.27.59.41.15**

M.VANDERBORGHT  
13 Rte de cartignies  
59440 DOMPIERRE  
tél : 06.33.12.31.71

Président : M.Monnier Patrice  
Port : 06.48.74.52.39

adresse mail : [dompierrezurhelpe.as.522126@ligue59-62.fr](mailto:dompierrezurhelpe.as.522126@ligue59-62.fr) (club)  
**[Asdompierre-foot@orange.fr](mailto:Asdompierre-foot@orange.fr)**

Amis Sportifs, chers Dompierrois,

La saison 2020/21 s'est interrompue voilà 5 mois et la perspective d'une reprise du championnat Séniors semble déjà s'éloigner, une saison blanche apparait une décision somme toute logique et équitable.  
Nous ne cessons de penser à nos adultes qui trépignent d'impatience à l'idée de reprendre leur activité sportive favorite.

Fort heureusement, l'activité extérieure pour les jeunes a pu être autorisée, ainsi, nos éducateurs ont pu reprendre depuis le 15 février les séances d'entraînement au gré des tumultes de la météo.

Il est important de conserver cette dépense physique chez nos enfants, lesquels ont besoin d'éprouver ce sentiment de socialisation à leurs pairs, de se dépenser physiquement et pour nous de maintenir un rythme d'acquisition des bases du football-

En ce sens, le club maintiendra pour les prochaines vacances de Pâques son Stage de foot du 26 au 30 avril – ouvert à tous des U6 aux U14 et en demi-journée de 13h30 à 17h, un grand merci à la mobilisation des éducateurs – Nous serons également épaulés de nos voisins de Leval dans une perspective de projet d'Entente Jeunes en bonne voie de finalisation.



Le comité ASD a pu faire le constat d'une intervention des employés communaux dans les locaux du stade durant l'interruption des compétitions : nous vous remercions de la réfection des murs, du bar et des nouveaux chauffages apposés et moins énergivores surtout.

D'autres petites interventions sont également prévues telle que la pose d'un nouveau portail et de l'entretien du terrain, nous ne pouvons que nous en féliciter- encore merci à chacun des protagonistes de ces initiatives.



Le comité Dompierrois ne manquera de vous faire partager ses projets en fin de saison si toutefois nous le pouvons et soyons solidaires et prudents durant cette crise sanitaire si l'on souhaite toutes et tous reprendre nos activités d'antan placées sous le signe de la joie et de la convivialité.

Sportivement  
Le comité ASD





## Association des Parents d'Elèves de l'école des Boutons d'Or

Afin de fêter le Carnaval et de passer un moment agréable et joyeux en ce contexte si particulier, l'APE "Les boutons d'Or" a organisé une journée Carnaval en collaboration avec l'équipe éducative. Un magicien, qui effectue également des structures sur ballon, est venu dans les classes présenter un spectacle adapté à chaque tranche d'âge, à la suite duquel tous les enfants ont pu repartir avec un ballon spécial. Puis un travail a été effectué en classe sur le thème du carnaval et un cadre de la photo de classe, mettant en avant leurs travaux, a été offert à chaque enfant. Enfin, afin de terminer dignement cette journée, un goûter avec crêpes confectionnées en classe et chocolat chaud a été également offert à tous les enfants de l'école. L'APE a également effectué une vente de crêpes et de boissons locales (jus de pomme et cidre).

Afin de continuer dans la célébration de journées spéciales, l'APE organise un concours de dessin ouvert à tous les enfants de l'école sur le thème de Pâques où tous les participants seront récompensés et où 4 gagnants recevront une récompense supplémentaire (1 gagnant par classe).

PS : n'hésitez pas à suivre l'APE les Boutons d'or sur notre groupe Facebook



# La page des enfants

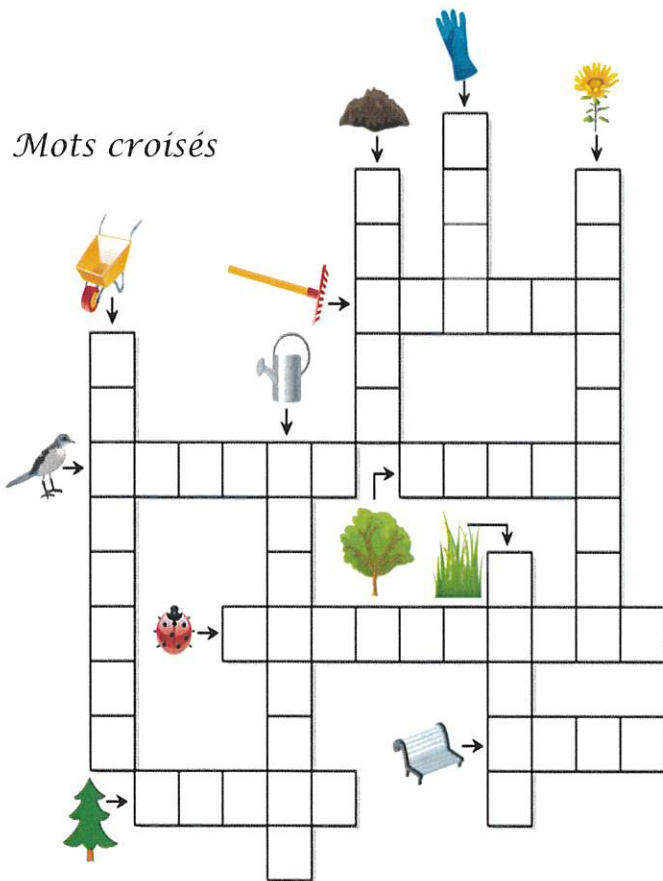
Mots mêlés

S	E	L	L	E	D	N	O	R	I	H	L	T
E	E	N	S	E	R	E	V	E	M	I	R	P
S	N	O	L	L	I	S	I	O	L	E	S	R
E	U	S	R	U	E	L	F	A	F	N	E	Q
E	S	I	S	R	A	M	S	T	U	I	S	S
L	N	A	E	P	I	L	U	T	E	A	S	P
L	O	R	N	E	L	L	O	P	O	R	I	M
I	E	O	A	S	U	C	O	R	C	G	C	E
U	G	L	E	X	O	N	I	U	Q	E	R	T
Q	R	F	F	O	R	S	Y	T	H	I	A	N
N	U	S	E	E	L	U	O	B	I	G	N	I
O	O	P	S	E	H	T	N	I	C	A	J	R
J	B	S	N	O	I	T	A	T	N	A	L	P

- |             |        |        |
|-------------|--------|--------|
| HIRONDELLES | CROCUS | TULIPE |
| PLANTATIONS | FLEURS | LILAS  |
| PRIMEVERES  | GRAINE | MARS   |
| BOURGEONS   | POLLEN | OEUF   |
| FLORAISON   |        |        |
| FORSYTHIA   |        |        |
| GIBOULEES   |        |        |
| JACINTHES   |        |        |
| JONQUILLE   |        |        |
| NARCISSES   |        |        |
| OISILLONS   |        |        |
| PRINTEMPS   |        |        |
| EQUINOXE    |        |        |



Mots croisés



A tes crayons !





# ECHINOCOCCOSE ALVÉOLAIRE

## QUEL AGENT RESPONSABLE ?

Parasites (vers) :  
*Echinococcus multilocularis*.

## QUELLE MALADIE CHEZ L'ANIMAL ?

### Épidémiologie

#### Espèces pouvant être infectées par *Echinococcus multilocularis*

- ▶ Carnivores (renard, mais aussi le chien, voire le chat).
- ▶ Rongeurs sauvages (en particulier les campagnols).

#### Distribution géographique et fréquence des cas d'infection par *Echinococcus multilocularis*

Uniquement dans l'hémisphère Nord en zones de climat froid.

- ▶ En Europe du Nord et de l'Est : Suisse, Allemagne, Belgique, Italie...
- ▶ En France : quart Nord-Est (Vosges, Ardennes, Jura, Franche-Comté, Alpes), Massif Central (Auvergne).

#### Transmission d'*Echinococcus multilocularis*

Par la voie digestive :

- ▶ Carnivores : en mangeant de petits rongeurs infectés par *Echinococcus multilocularis*. Les carnivores hébergent le ver dans leur intestin grêle, et rejettent ses œufs microscopiques par leurs déjections. Les œufs adhèrent fortement aux végétaux et au sol et sont très résistants aux conditions environnementales.
- ▶ Rongeurs : par ingestion d'aliments ou d'eau souillés par des excréments de carnivores contenant des œufs du parasite.

### Symptômes

Le plus souvent sans symptôme.

## QUELLE MALADIE CHEZ L'HOMME ?

### Épidémiologie

#### Transmission de l'échinococcose alvéolaire

Par voie digestive :

- ▶ En portant à la bouche des mains contaminées par des œufs du parasite présents sur des végétaux, le sol, le pelage de chiens ou de chats...
- ▶ Le plus souvent par ingestion de végétaux contaminés (légumes, fruits, baies et salades sauvages, champignons), mangés crus ou peu cuits.

#### Fréquence des cas

Rare, uniquement dans les zones touchées par la maladie animale.

Il existe un réseau de surveillance européen basé à Besançon (<http://www.eurechinoreg.org>).

#### Activités professionnelles à risque

Dans les régions concernées, toute personne qui travaille au contact :

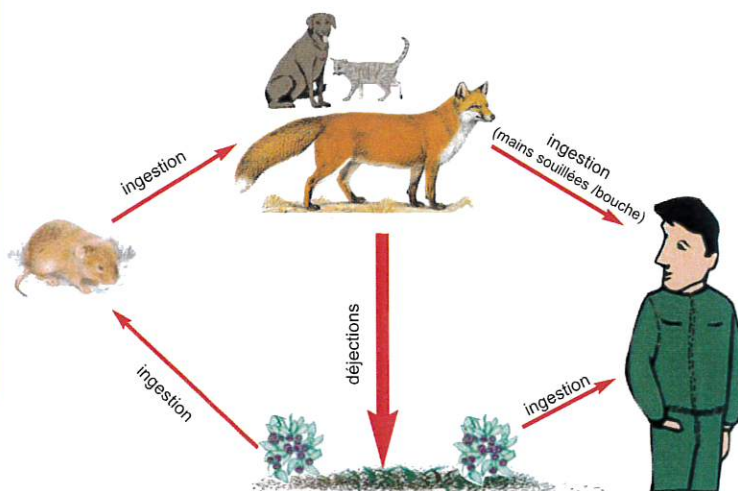
- ▶ D'animaux infectés : renards, mais aussi chiens et chats.
- ▶ De terre, de végétaux de faible hauteur, tels que pissenlits, fraises, myrtilles...

### Symptômes et évolution

Absence de symptôme (incubation), souvent pendant plusieurs années.

Envahissement progressif du foie par le parasite.

En l'absence de traitement, décès du malade.



## QUELLES MESURES COLLECTIVES DE PRÉVENTION ?

### Chez l'animal

- ▶ Traitement systématique des chiens et chats par un vermifuge efficace, avec récupération et élimination des déjections (enfouissement).
- ▶ Contrôle des populations de renards et de rongeurs. Chez les renards : essais de vermifugation en cours par distribution d'appâts.

### Pour l'homme

#### *Formation et information des salariés*

- ▶ Risques liés à l'échinococcose, hygiène, mesures collectives et individuelles de prévention.

#### *Mise en place de moyens appropriés, notamment :*

- ▶ Eau potable, savon, moyens d'essuyage à usage unique (essuie-tout en papier...) et trousse de première urgence (contenu défini avec le médecin du travail).
- ▶ Vêtements de travail et équipements de protection individuelle : appropriés, en bon état, propres et bien entretenus.

## QUEL STATUT DE LA MALADIE ?

- ▶ Santé animale : ce n'est pas une maladie animale réputée contagieuse.
- ▶ Santé publique : ce n'est pas une maladie humaine à déclaration obligatoire.
- ▶ La maladie ne fait pas l'objet d'un tableau de maladie professionnelle à ce jour.
- ▶ *Echinococcus multilocularis* est classé dans le groupe de danger 3\* (R. 231-61-1 du code du travail).

## QUELLE CONDUITE À TENIR POUR ÉVITER D'ÊTRE CONTAMINÉ ?

### Respecter les règles d'hygiène

- ▶ Se laver les mains (eau potable et savon) systématiquement :
  - Après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales.
  - Avant les repas, les pauses, en fin de journée de travail.
- ▶ Si plaie : laver, savonner, puis rincer. Désinfecter et recouvrir d'un pansement imperméable.
- ▶ Vêtements de travail, gants, bottes : nettoyer régulièrement.

### Dans les régions à risque

- ▶ Ne jamais manger de plantes ou de fruits sauvages crus (pissenlits, myrtilles, fraises...). Les laver et les cuire.
- ▶ Port de gants pour les travaux de plein air, et lors de la vermifugation des chiens et chats parasités.
- ▶ Lavage des mains après ces travaux et après le toilettage des animaux de compagnie.

## QUE FAIRE QUAND ON CRAINT D'AVOIR ÉTÉ CONTAMINÉ ?

Consulter un médecin et lui préciser votre profession.

Code du travail : articles R. 231-60 à R. 231-65-3.

Arrêté du 4 novembre 2002 fixant les procédures de décontamination et de désinfection à mettre en œuvre pour la protection des travailleurs dans les lieux où ils sont susceptibles d'être en contact avec des agents biologiques pathogènes pouvant être présents chez des animaux vivants ou morts, notamment lors de l'élimination des déchets contaminés, ainsi que les mesures d'isolement applicables dans les locaux où se trouvent des animaux susceptibles d'être contaminés par des agents biologiques des groupes 3 ou 4 (J.O. 13 décembre 2002).

# LA FIBRE EST ARRIVEE !

## L'abonné peut contacter le FAI\* de son choix

Pour tester votre éligibilité, connectez-vous sur le site [capfibre.fr](http://capfibre.fr) puis indiquez votre adresse. Si la pastille est verte, vous pouvez appeler l'opérateur de votre choix qui pourra vous raccorder dans un délai d'un mois.



Pour certains raccordements complexes (1% des cas), les délais peuvent être un peu plus longs, l'objectif étant bien que notre territoire soit fibré à 100%.

## LE PASSAGE A LA FIBRE C'EST FACILE



# VOTRE RACCORDEMENT EN 4 QUESTIONS

## Le FAI est l'interlocuteur de l'abonné

### Où installe-t-on la prise fibre optique ?

Il est souhaitable d'installer la prise optique à proximité du téléviseur et d'une prise électrique. Cependant, en concertation avec le technicien, vous pouvez demander à installer la prise à un autre endroit. Le câble de fibre optique est discret. Il peut cheminer en gaine existante ou il peut être collé le long des plinthes.

A l'issue de l'installation, un compte-rendu d'intervention sera soumis à votre signature. A noter : le FAI a interdiction d'enlever le réseau téléphonique.

### Vais-je être sollicité financièrement ?

Le cadre de gratuité comprend un forfait de 15 mètres de câble dans votre habitation et 2 percements de mur.

Il comprend également 35 mètres de câble en terrain privé (portail à porte d'entrée) et la possibilité d'intervenir pour solutionner une gaine cassée (10 mètres de fouilles maximum).

Au-delà, un devis vous sera proposé.

### Quand vais-je bénéficier des services Très Haut Débit ?

A l'issue de l'intervention, le technicien réalise un test de bon fonctionnement de la fibre optique. Il vous appartient ensuite de brancher la box, le décodeur, la TV, etc. ...

En aval de la prise fibre optique, la distribution d'Internet dans les différentes pièces de votre habitation est de votre responsabilité.

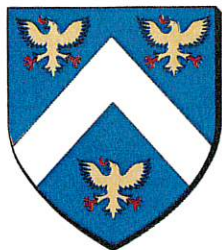
### Que faire si un problème persiste au-delà du délai de raccordement ?

Votre interlocuteur est votre opérateur, notamment durant le 1er mois, c'est-à-dire votre Fournisseur d'Accès à Internet (FAI).

En cas de problème, vous devez fortement l'inciter à ouvrir un ticket d'incident chez le gestionnaire du réseau : CAP FIBRE.

Sinon, vous pouvez signaler le problème sur la plateforme de CAP FIBRE au

**0 800 159 162**



# COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

Le 08 avril 2021

## ENQUÊTE INSTALLATION FIBRE

Madame, Monsieur,

Nous réalisons une enquête sur la mise en place de la fibre dans la commune.

Nous avons eu connaissance de problèmes rencontrés par certains d'entre vous. Afin de faire remonter aux financeurs les informations exactes, nous aimerions connaître la nature des éventuels ennuis que vous ont occasionné les installateurs. Cette enquête a pour but d'améliorer le service auprès des futurs clients de la fibre et nous avons besoin de détails lors du raccordement à votre logement. (Passage des câbles, perçage de murs, raccordements, perte du n° de téléphone, etc....)

✂----- Coupon à retourner en mairie -----

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**N°..... Rue** .....

**Nom du fournisseur d'accès :** .....

**Décrivez le problème rencontré :**

.....  
.....  
.....  
.....



## La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois renforce les contrôles visuels des bacs dans l'intérêt de tous

### Rappel du rôle des ambassadeurs de tri

Peut-être avez-vous déjà aperçu ou entendu parler des ambassadeurs de tri ? Ces personnes passent dans vos communes pour contrôler vos poubelles et s'assurer de la qualité du tri de vos déchets.

Ils examinent votre bac avant le passage du camion de Flamme environnement et vous apportent tout conseil pour vous aider à mieux trier vos déchets : si votre bac est refusé, ils viendront vous rencontrer pour vous expliquer vos erreurs de tri.

### La méthode

Chaque intervention de vos ambassadeurs est enregistrée dans leurs fichiers. Désormais, si des erreurs sont constatées, des étiquettes pourront être mises sur la poignée de votre bac stipulant le refus de collecte. **Ces accroche-bacs sont à laisser sur le bac impérativement !**

Vos ambassadeurs viendront les récupérer et vous expliqueront la raison de sa présence. Sachez que leurs interventions risquent de décaler les horaires de collecte de votre rue.

### Des erreurs coûteuses pour la collectivité

Chaque erreur de tri peut avoir une lourde répercussion sur le coût de la collecte de vos déchets, impactant à terme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. De plus, un mauvais tri peut engendrer le rejet d'une importante quantité de déchets recyclables, qui ne pourront être valorisés.

Bien trier, c'est économiser !

### Vos ambassadeurs de tri



Pascal GRODZKI  
07 86 30 03 16



Kévin LEPAGE  
06 08 53 07 26



Florian PREVOST  
06 31 98 07 59



Cassandra AMAND  
06 31 98 58 48



## Les erreurs les plus fréquentes

Films plastiques, barquettes en plastiques et polystyrène, bois, pots de yaourt, bouteilles de produits toxiques (allume-feu, white spirit...), mouchoirs, essuie-tout, couches... Ces déchets doivent être mis avec les ordures ménagères (couvercle rouge grenat).

En cas de doute, jetez votre emballage dans le bac « ordures ménagères ». Si ces doutes persistent, n'hésitez pas à faire appel à vos ambassadeurs de tri, ils sont là pour vous conseiller.

### CÔTE EMBALLAGES RECYCLABLES



- Papiers / Magazines/Journaux
- Cartons
- Bouteilles en plastique
- Flacons de shampoing et de gel douche, bidons de lessive
- Boîtes de conserve
- Aérosols non-toxique
- Canettes métalliques (soda, coca...)



- Plastiques d'emballages
- Pots de yaourt
- Déchets alimentaires
- Sacs poubelles et sacs plastiques
- Polystyrène
- Excréments animaux
- Couches, Mouchoirs, essuie-tout...
- Bois / Gravats / Papier peints
- Tout produit toxique (white spirit, alcool à brûler...).

Ces déchets sont à déposer dans le bac ordures ménagères

Ces déchets sont à déposer en déchetterie



### CÔTE VERRE



- Pots de confiture (sans le couvercle)
- Pots de yaourts en verre
- Bouteilles en verre (sans bouchon)
- Bocaux en verre



- Vitres
- Fenêtres
- Miroirs
- Vaisselle
- Tout déchet n'étant pas en verre



Ces déchets sont à déposer en déchetterie (la vaisselle, en petite quantité, peut-être déposée dans le bac « Ordures ménagères » (couvercle rouge grenat)).

# MÉMO TRI



Affichez-moi où vous voulez !

Bien trier, c'est économiser !

## LES CONSIGNES DE TRI DU COEUR DE L'AVESNOIS

### EMBALLAGES PLASTIQUE, METAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES



uniquement bouteilles et flacons  
en plastique

Inutile d'enlever le bouchon des bouteilles en plastique



canettes, barquettes alus,  
conserves, aérosols non dangereux (cf. symboles)

briques alimentaires



### PAPIERS ET EMBALLAGES CARTON



journaux, livres, cahiers  
publicités, prospectus



enveloppes sans fenêtre, feuilles  
courriers, lettres

magazines, catalogues, annuaires



emballages carton  
gobelets en carton



### EMBALLAGES EN VERRE



bouteilles en verre



pots et bocaux en verre

sans bouchon ni couvercle



Inutile de nettoyer les emballages  
en verre, il suffit de bien les vider !



\* sur le territoire, vous pouvez encore trouver des  
bacs de tri sélectif au couvercle de couleur marron,  
jaune, bleu ou vert.

### A JETER AVEC LES DECHETS MENAGERS



films et sacs plastiques



boite d'oeuf  
en plastique

gobelets



mouchoirs  
essuie-tout



vaisselle en porcelaine, en verre



barquettes en polystyrène



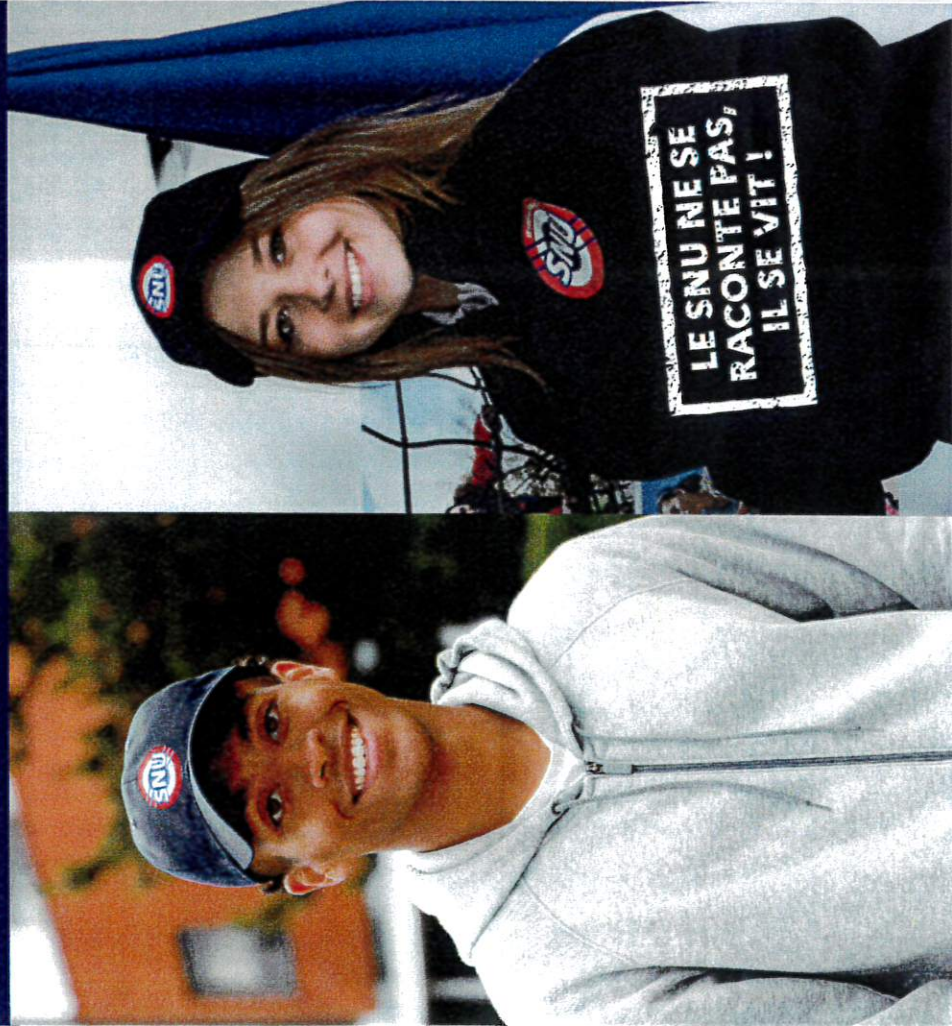
pots de yaourt



S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

# LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PROMOTION 2021



Le **Service national universel (SNU) promotion 2021** s'adresse à tous les jeunes Français nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

## LES OBJECTIFS

- ✓ Faire vivre les valeurs républicaines
- ✓ Renforcer la cohésion nationale
- ✓ Développer une culture de l'engagement
- ✓ Accompagner l'insertion sociale et professionnelle



**1**

**Séjour de cohésion**

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département



**2**

**Mission d'intérêt général**

- ✓ 12 jours consécutifs ou 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

**3**

**Engagement volontaire**

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans

## LES ÉTAPES CLÉS

## ÉTAPE 1 LE SÉJOUR DE COHÉSION

Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.



### Quelles thématiques ?

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
- 2 Autonomie, connaissance des services publics, accès aux droits, promotion de la santé
- 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- 4 Culture et patrimoine
- 5 Découverte de l'engagement
- 6 Défense, sécurité
- 7 Développement durable et transition écologique



### Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances situés dans un autre département que celui du volontaire.



### Quand ?

du 21 juin  
au 2 juillet 2021.



### Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour et chaque volontaire reçoit un certificat de participation au séjour de cohésion.

## ÉTAPE 2 LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectue, près de chez lui, une mission d'intérêt général. Chaque département propose plusieurs missions que les jeunes peuvent découvrir et auxquelles ils peuvent candidater.



### Quels domaines ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.



### Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.



### Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou 12 jours consécutifs hors temps scolaire, l'année qui suit le séjour de cohésion.



### Des exemples ?

Contribution à un chantier de restauration du patrimoine, participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif ou à l'animation dans une structure pour personnes âgées, etc.



### Et après ?

À l'issue de la mission, un certificat est remis à chaque volontaire.



### Bonus

Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

## ÉTAPE 3 L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

À l'issue de la mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer au renforcement d'une société fraternelle et solidaire en rejoignant les formes d'engagement existantes, comme le Service civique ou les réserves (par exemple la réserve civique).



### Pour qui ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.



### Les missions ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, volontariat des Armées ou de la Gendarmerie, bénévolat associatif, etc., et concernent des secteurs très variés : l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, la défense et la sécurité, etc.



### Durée ?

De 3 mois à 1 an.

## VOS QUESTIONS SUR LE SÉJOUR DE COHÉSION

### Comment se passent les journées ?

La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante La Marseillaise. Des activités pratiques et des mises en situation sont organisées autour de temps collectifs, comme la formation aux premiers secours, la participation à des actions solidaires, différents modules sur site et à l'extérieur, etc.

### Qui assure l'encadrement des séjours ?

Ce sont des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

### Les filles et les garçons sont-ils séparés ?

Les centres d'accueil sont mixtes mais pas les dortoirs. Pendant la journée, les volontaires sont regroupés dans une maisonnée de 10 jeunes encadrés par un tuteur.

### Une tenue est-elle obligatoire ?

Oui, la tenue est remise lors de votre arrivée au centre.

### Et pour un jeune en situation de handicap ?

Des aménagements sont mis en place au cas par cas afin de permettre la participation de tous. Le SNU est inclusif et universel.



#SNUjyvais

Informations et inscription

[snu.gouv.fr](https://www.snu.gouv.fr)

**FUTUR SOUS-OFFICIER, VOUS REJOIGNEZ L'ARMÉE DE TERRE POUR TENIR UNE PLACE INDISPENSABLE AU CŒUR DE LA MISE EN ŒUVRE. VOUS ALLEZ ENCADRER, ANIMER ET GUIDER UN GROUPE D'UNE DIZAINE DE SOLDATS, SANS JAMAIS PERDRE DE VUE VOTRE PROPRE ENGAGEMENT OPÉRATIONNEL. AVEC UNE FORMATION PROFESSIONNELLE RECONNUE ET SURTOUT UNE EXPÉRIENCE HUMAINE UNIQUE.**

**L'ÉCOLE NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS D'ACTIVE (ENSOA) PROPOSE 4 PÉRIODES D'INTÉGRATION, VOICI LES MODALITÉS POUR REJOINDRE L'UNE DES PROMOTIONS :**

- Être de nationalité française
- Dès l'âge de 17 ans ½ et jusqu'à 29 ans
- Avoir le baccalauréat au minimum ou un diplôme de niveau IV
- Avoir accompli la Journée Défense et Citoyenneté
- Avoir été reconnu apte médicalement lors des évaluations



**15**

**GRANDS DOMAINES D'ACTIVITÉ**

- > Aérocombat
- > Artillerie
- > Chars de combat
- > Infanterie
- > Informatique et télécommunications
- > Forces spéciales
- > Logistique et transports

**+ DE 100**

**SPÉCIALITÉS**

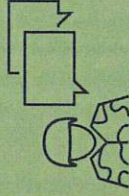
- > Administrations et services
- > Maintenance
- > Renseignement
- > Génie de combat et BTP
- > Sécurité et prévention
- > Restauration
- > Santé
- > Sport

**1 SEUL MÉTIER, CELUI DE COMBATTANT**

**POUR PLUS D'INFOS ET PRENDRE RENDEZ-VOUS**

**SENGAGER.FR**

Vous pouvez également poser vos questions à nos soldats dans la rubrique « ambassadeurs » de notre site.



Pour suivre l'actualité recrutement de l'armée de Terre

@ARMEEDETERRECRUTE



RENDEZ-VOUS DANS VOTRE CENTRE DE RECRUTEMENT LE PLUS PROCHE

**POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ LE CENTRE DE RECRUTEMENT (CIRFA).**

**20 rue du Réduit  
59800 LILLE  
Tél : 03 59 00 42 42**

**L'ARMÉE DE TERRE  
RECRUTE ET FORME**

**16 000 POSTES**

# VOS ÉTAPES DE RECRUTEMENT



**01**  
JE M'INFORME  
SUR LES EMPLOIS

SUR SERENAGER.FR PUIS EN CIRFA



**02**  
JE DÉPOSE  
MA CANDIDATURE

EN CIRFA



**03**  
JE PASSE  
LES ÉVALUATIONS



**04**  
J'AJUSTE  
MON PROJET

EN CIRFA



**05**  
J'ATTENDS  
LES RÉSULTATS



**06**  
JE DEVIENS  
SOLDAT

JE SIGNE MON CONTRAT  
ET JE REJOINS L'ENSOA

## LES ÉVALUATIONS

Au travers de diverses évaluations (médicales, sportives et de personnalité), votre potentiel sera évalué dans les domaines informatique, anglais, votre capacité à vous maîtriser, votre concentration et votre raisonnement.



## 8 MOIS DE FORMATION EN ÉCOLE

L'École nationale des sous-officiers d'active est une école de commandement. Tout au long de votre formation, vous apprendrez à devenir chef. Vous serez nourri et logé. L'école comprend des espaces de vie, de sport, de détente et de formation.

À l'issue de la formation, vous aurez le grade de sergent et le certificat militaire du 1<sup>er</sup> degré. La formation à l'ENSOA, ce sont 5 composantes :

- FORMATION AU COMPORTEMENT MILITAIRE
- FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE
- FORMATION À L'ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE
- FORMATION ACADÉMIQUE
- FORMATION AU COMMANDEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ MILITAIRE



## SPÉCIALITÉ ET FORMATION CONTINUE

En fonction de votre classement en école, vous choisirez une unité d'affectation et sa formation de spécialité, d'une durée variable de 3 à 24 mois. Vous pourrez, tout au long de votre carrière militaire, renouveler votre contrat, évoluer en grade, avec comme conditions le mérite, le travail et l'esprit de cohésion. Une fois votre formation validée, vous pourrez participer aux missions (OPEX, OPINT) et vous serez amené à exercer des responsabilités humaines et techniques.

## RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

**75 %**

DE RÉDUCTION  
SUR VOS TRAJETS  
PERSONNELS  
SNCF

**1450 €**

NET PAR MOIS  
AU MINIMUM  
(SORTIE ÉCOLE)

## CONGÉS ET VIE DE FAMILLE

9 semaines de congés par an et quartier libre les soirs et week-ends hors missions, manœuvres ou en opération. Être militaire, c'est être réactif et accepter de ne pas pouvoir tout planifier. Mais nous tenons à ce que cela reste totalement compatible avec une vie de couple et de famille.

## LE PASSAGE DES GRADES

CONCOURS OFFICIER POSSIBLE

MAJOR

ADJUDANT-CHIEF

ADJUDANT

SERGENT-CHIEF

SERGENT

## ÉQUIVALENCES ET RECONVERSION CIVILE

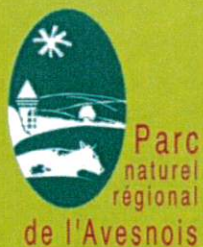
### DÉFENSE MOBILITÉ 70

Aide à la reconversion et accompagnement possible de l'agence Défense Mobilité à la fin de votre contrat.

certifications professionnelles compatibles dans le civil.

### 10 ANS

de service pour postuler dans une administration publique d'État, territoriale ou hospitalière.



Parc  
naturel  
régional  
de l'Avesnois

## Le Parc de l'Avesnois recherche des agriculteurs ou propriétaires fonciers, qui ont des projets de plantations sur terrains agricoles



Le bocage est reconnu pour ses paysages et son rôle en faveur de l'environnement. Grâce à son réseau de haies et d'arbres, il rend aussi de nombreux services aux agriculteurs. **Les Haies sont des milieux riches en espèces végétales et offrent une importante variété de lieux de refuges, d'habitats et de nourrissages pour une faune sauvage.** Elles peuvent aussi servir d'abris naturels pour le troupeau, protéger les parcelles des intempéries et constituent une énergie renouvelable pouvant être valorisée sur la ferme. De plus, les haies représentent une véritable ressource fourragère appréciée par les bovins durant toute la saison de pâturage et plus particulièrement en période de sécheresse.

**Vous êtes agriculteur ou propriétaire foncier et souhaitez planter des haies et/ou des arbres sur vos parcelles, le Parc naturel régional de l'Avesnois peut vous accompagner !**

**Le Parc de l'Avesnois vous propose :**

- **Un accompagnement technique :** pour le choix des essences, les préconisations techniques relatives à la plantation et la localisation des plantations ce qui conditionne la reprise et le bon développement des végétaux. Le Parc vous propose une visite sur le terrain pour vous donner des préconisations.

- **La recherche de financement :** des fonds privés ou publics peuvent être mobilisés pour financer les plantations sur terrain agricole. Le Parc vous accompagne pour réaliser les démarches administratives.

*Exemple de financement : Le « Fonds pour l'Arbre » dans le cadre du programme « Plantons en France » permet de financer l'achat des arbustes et des protections lapins. Grâce à ce dispositif, vous pouvez concrétiser votre projet de plantation dès la première année.*

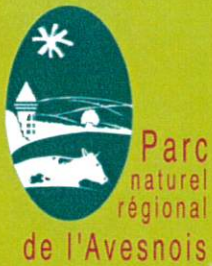
- **La mise en œuvre du projet :** Le Parc travaille en partenariat avec des écoles, des associations et des centres de formation dans le but **d'organiser des chantiers de plantation**. Un chantier de plantation est proposé lorsque la plantation concerne plus de 300 mètres de haies ou plus de 50 arbres sous réserve de la disponibilité des écoles.

### Puis-je planter de l'aubépine ?

Il est possible de faire une demande de dérogation auprès des services de l'État. Le Parc se charge de réaliser toutes les démarches administratives pour l'exploitant. Le dossier doit être déposé 4 mois avant la plantation.

**Habitants de l'Avesnois, vous souhaitez planter des arbres, des arbustes et des légumes caractéristiques de l'Avesnois, l'opération Plantons le décor vous permet de passer des commandes !**  
Commandes en ligne sur le site [www.plantonsledecor.fr](http://www.plantonsledecor.fr)

**Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez le Parc naturel régional de l'Avesnois**  
Monsieur MARACHE 03 27 77 52 63 [stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com](mailto:stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com)  
Monsieur TRANNOY 03 27 84 65 91 [jeremy.trannoy@parc-naturel-avesnois.com](mailto:jeremy.trannoy@parc-naturel-avesnois.com)



# 11 marchés de l'Avesnois®

## répartis sur le territoire du Parc

### Consommer local, c'est facile en Avesnois !



La consommation de produits locaux est une tendance à la hausse qui s'inscrit dans une logique de développement durable du territoire. Les consommateurs sont à la recherche de transparence et d'authenticité : provenance géographique, mode de production et d'élevage, qualité des produits, échanges directs avec les producteurs.

De plus, la vente directe améliore la viabilité des exploitations et implique un investissement humain très important. Pour que le producteur puisse pérenniser son activité, il recherche des espaces de vente dynamiques où il trouve une clientèle suffisante et régulière.

#### Les 11 marchés de l'Avesnois® !

Le Parc naturel régional de l'Avesnois est déjà à l'initiative des réseaux « Boutiques de l'Avesnois » depuis 2003 et « Restaurateurs de l'Avesnois » depuis 2012. Il assure leur promotion et coordonne les animations en étroite collaboration avec les adhérents. En 2019, le Parc a créé un nouveau réseau : les Marchés de l'Avesnois. **Le réseau « Les Marchés de l'Avesnois® » rassemble les 4 marchés bio du territoire et 7 marchés de producteurs** sélectionnés sur la base d'un cahier des charges co-construit avec les organisateurs de marchés : il garantit aux consommateurs la disponibilité de produits locaux, de qualité et variés (produits laitiers, de la ruche, légumes, viandes, pain, artisanat...).

**Ces marchés sont des lieux de rencontres et d'échanges qui permettent aux habitants de l'Avesnois de s'approvisionner en produits bio et ou locaux directement auprès des producteurs et artisans. N'hésitez pas à vous y rendre pour consommer local et de saison. C'est aussi un bon moyen de soutenir l'économie locale !**

Retrouvez le calendrier annuel des **Marchés de l'Avesnois®** sur le site du Parc [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

#### **Aulnoye-Aymeries**

Rue piétonne  
Paul vaillant couturier  
Tous les vendredis 16h-21h  
(d'avril à octobre)

#### **Cartignies**

Ferme de la Corbière  
7 chemin de la Corbière  
1<sup>er</sup> vendredi du mois 16h-20h

#### **Felleries**

Sur la place ou au camping  
1<sup>er</sup> lundi du mois 16h-20h

#### **Féron**

Sur la place  
2<sup>e</sup> dimanche du mois 10h-13h

#### **Fournies**

Marché couvert Pays'zannes  
68 Rue Jean Jaurès  
Tous les vendredis 15h-19h

#### **Hon-Hergies**

Camping la Jonquièrre  
ou salle des fêtes. Dernier  
vendredi du mois 17h30-20h30  
(sauf janvier et février)

#### **Jolimetz**

Salle Testelin ou salle A. André  
(derrière l'église). Dernier  
dimanche du mois 9h-12h30  
(d'avril à novembre)

#### **Landrecies**

Marché couvert  
3<sup>e</sup> vendredi du mois 16h-20h

#### **Le Quesnoy**

Au pied du beffroi  
2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dimanche matin 8h-13h

#### **Louvignies-Quesnoy**

Place de la mairie  
1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dimanche du mois 9h-12h30

#### **Mecquignies**

Chèvrerie des sabotiers  
227 rue du timon  
2<sup>e</sup> vendredi du mois 16h-20h

Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.

Tel : 03 27 77 51 60 - [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr).

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

Illustration ©PNRA